

24. März 1993
KLAUSUR

Etat de la situation en matière d'intégration européenne

Aufgrund des Aussprachepapiers des EVD und des EDA vom
 16. März 1993

Aufgrund der Beratung wird

b e s c h l o s s e n :

1. Vom Aussprachepapier mit Ergänzung vom 24.3.1993 wird Kenntnis genommen.
2. Gemäss Mitbericht des EJPD vom 23.3.1993 sind kantonale Initiativen im Rahmen von Artikel 9 und 10 BV in das Gesamtkonzept zu integrieren.

Für getreuen Protokollauszug:

Murat Murat

| Protokollauszug an: | | | | |
|---|------|----------|------|-------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage | | | | |
| z.V. | z.K. | Dep. | Anz. | Akten |
| x | | EDA | 2 | - |
| | | EDI | 1 | - |
| | | EJPD | 1 | - |
| | | EMD | 1 | - |
| | | EFD | 1 | - |
| x | | EVD | 2 | - |
| | | EVED | 1 | - |
| | | BK | 4 | - |
| | | EFK | | |
| | | Fin.Del. | | |



**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ÉCONOMIE PUBLIQUE**

2520.1

Berne, le 16 mars 1993

Au Conseil fédéral**Note de discussion****Etat de la situation en matière d'intégration européenne**

La présente note constitue un des documents de base pour notre "Klausur" du 24 mars 1993. D'autres suivront. Si des développements en matière d'intégration intervenaient entre ce jour et le 24, nous vous en ferions part.

Rappel: sur le plan extérieur, nos efforts en politique d'intégration tendent à éviter l'isolement politique et culturel et à maintenir la compétitivité de notre économie. Dans ce contexte, nous veillons à garder ouvertes toutes les options, c'est-à-dire l'approfondissement de nos relations bilatérales avec la CE et ses Etats membres, l'accession ultérieure à l'accord EEE et l'adhésion à la CE. Nous mettons par ailleurs tout en oeuvre pour contribuer à l'achèvement de l'Uruguay Round du GATT, qui sera également applicable aux relations entre la Suisse et la CE, notamment pour ce qui concerne les marchés publics, les services et les obstacles techniques au commerce. Le GATT ne saurait cependant remplacer l'EEE pour la Suisse (message du 24 février 1993).

Lors de la réunion de la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats du 26 février, notre approche a été jugée réaliste, tenant compte de la situation politique intérieure.

1. Relations bilatérales avec la CE et ses pays membres

Depuis le 7 décembre 1992, nous avons intensifié nos contacts bilatéraux à tous les niveaux (voir liste en annexe). Notre Mission à Bruxelles, notre Délégation auprès de l'AELE à Genève et nos Ambassades dans les pays parties au futur EEE ont redoublé leurs efforts pour expliquer la situation et les intentions de notre pays après le vote du 6 décembre 1992.

L'approche bilatérale qui est prioritaire dans les circonstances actuelles ne doit pas se faire en ordre dispersé. L'unité de doctrine et la concentration de nos moyens nécessitent une bonne coordination au sein de l'administration, tout particulièrement dans la préparation et dans la conduite des négociations.

Dans nos contacts avec la CE, nous avons activé les enceintes et mécanismes institutionnels et informels à notre disposition au niveau bilatéral. Après un premier round, nous avons noté les éléments suivants:

a Accord de libre-échange de 1972 (Comité mixte du 5 février)

Dans les domaines directement liés au fonctionnement de l'accord (règles d'origine, produits agricoles transformés): des réunions d'experts avec la Commission devraient avoir lieu prochainement, une fois que les divergences intra-communautaires en la matière seront aplanies. Notre objectif est d'éviter qu'avec l'entrée en vigueur de l'accord EEE, le libre-échange classique de nos marchandises avec la CE ne recule.

En ce qui concerne le trafic de perfectionnement des textiles (TPP) en particulier, pour lequel nos industries textiles se voient confrontées à des problèmes allant croissant (chute des exportations, chômage en découlant et déplacement de la production dans la CE), nous continuerons à nous employer à trouver une solution bilatérale avec la Communauté.

Dans les domaines moins directement liés (obstacles techniques aux échanges, marchés publics, propriété intellectuelle, questions vétérinaires et phytosanitaires, responsabilité du fait des produits): la Commission a pris acte de nos souhaits avec une certaine réserve. Nous préparons des aide-mémoire pour mettre en évidence les liens de ces questions avec l'accord de libre-échange et l'existence d'un intérêt commun pour progresser bilatéralement dans ces domaines.

La Commission n'a pas voulu fixer une date pour la prochaine réunion du Comité mixte.

b Transports

Sur la base des engagements pris par la Communauté dans le cadre de l'accord transit - entré en vigueur le 22 janvier 1993 -, nous avons soumis le même jour des propositions formelles de négociations en matière de transports aériens et terrestres. Lors de discussions informelles à Bruxelles

le 4 mars 1993, la Commission a pris les positions suivantes: d'accord de demander des mandats de négociations au Conseil (approbation par le Conseil des ministres des transports au plus tôt le 7 juin 1993), d'accord de commencer une pré-négociation si le Conseil des ministres des transports donne le feu vert politique le 15 mars.

Le 5 mars, lors de la première réunion du Comité mixte institué par l'accord transit, la Suisse a réaffirmé sa volonté de commencer rapidement ces 2 négociations.

c Recherche

Lors du Comité mixte recherche Suisse-CE du 3 mars 1993, la Commission a pris acte du souhait suisse d'une participation (full and equal) à l'ensemble des programmes du 3ème (1990-1994) et du 4ème (1994-1998) programmes-cadres. Il existe un intérêt manifeste au niveau de la politique de recherche communautaire de ne pas isoler la Suisse, mais également une réticence à traiter la coopération en matière de recherche en dehors du cadre général des futures relations d'ensemble entre la CE et la Suisse, cadre qui n'est pas encore défini au niveau politique. La Commission s'est opposée à un communiqué de presse conjoint et à la fixation d'une prochaine réunion du Comité mixte recherche Suisse-CE.

d Services (banques et assurances)

Nous avons signalé d'une manière générale et non pressante l'intérêt des banques et des assurances suisses à se voir garantir l'accès au marché unique, sur base de réciprocité, au même niveau que les entreprises du futur EEE. Nos interlocuteurs en ont pris acte, sans commentaires.

Nous avons jusqu'à maintenant renoncé à convoquer le Comité mixte de l'accord assurance Suisse - CE, car une démarche tendant à étendre l'accord à d'autres domaines impliquerait l'abolition des monopoles cantonaux d'assurance incendie (opposition d'un grand nombre de cantons).

e Libre circulation des personnes

S'agissant d'un domaine qui pour l'essentiel est resté de la compétence des Etats membres, aucun contact au niveau communautaire n'a été pris.

L'OFIAMT a eu du 1er au 3 février des contacts bilatéraux à Lisbonne sur la question de l'emploi des travailleurs portugais en Suisse. Des discussions exploratoires ont aussi eu lieu avec les Espagnols à Berne le 14 janvier; elles seront poursuivies dans le courant de l'année. La coordination nécessaire entre les domaines "accès au marché du travail", "reconnaissance des diplômes", "prestations en matière d'assurance sociale", "contrôle aux frontières", "sécurité intérieure" sera renforcée.

f **Statistiques**

Les efforts conjoints d'EUROSTAT et de l'Office fédéral des statistiques pour maintenir et développer la coopération ont été freinés par la Direction générale des relations extérieures de la Commission. En collaboration avec le DFI, nous vous soumettrons prochainement une proposition de mandat de négociations.

g **MEDIA**

Nous souhaitons participer à partir de 1994 de manière pleine et entière au programme audiovisuel de la Communauté. Le 2 mars, nous avons sondé le Commissaire responsable du dossier, M. J. de Deus Pinheiro, qui s'est montré intéressé à l'ouverture de pourparlers exploratoires traitant des trois volets MEDIA, directives TV et TVHD. Une proposition d'ouverture de négociations vous sera prochainement soumise.

2. **Remarques sur l'approche bilatérale**

Les responsables des directions spécialisées de la Commission, conscients de l'importance de notre pays situé au centre du marché unique, sont en général disposés à trouver des solutions bilatérales. Ils entendent ne pas isoler la Suisse. Ils tiennent toutefois à ce que nous ne soyons pas avantagés, ni en substance ni dans le timing, par rapport aux Etats de l'EEE.

Les responsables de la politique extérieure de la CE ainsi que les capitales des Etats membres veulent se forger, en regard de l'ensemble de nos desiderata, une philosophie sur les relations CE - Suisse avant de se prononcer sur l'opportunité d'ouvrir des négociations bilatérales. On nous signale que l'accueil que le législateur suisse réservera aux propositions du Conseil fédéral permettant de

rendre le droit suisse eurocompatible sera un élément important à prendre en considération.

Les préoccupations suisses ne sont pas une priorité actuelle de la Communauté. La Commission affecte dès lors son personnel à d'autres dossiers. Pour accélérer un déblocage de la situation, un engagement supplémentaire dans les contacts au niveau des commissaires et des gouvernements des Douze serait nécessaire, sans pour autant que des résultats concrets puissent être garantis.

3. Autres options d'intégration

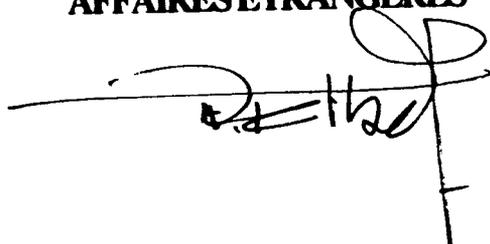
La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a relevé qu'afin que les options restent ouvertes, elles doivent être suivies (betreut) parallèlement de la façon suivante:

- **EEE:** par l'observation de l'évolution des règles applicables au sein de l'EEE, même si les conditions d'un statut d'observateur ne sont pas idéales. Nous vous avons soumis le 9 mars dernier une proposition à ce sujet.

Le 8 mars 1993, les ministres des affaires étrangères des Douze ont donné leur accord de principe sur le protocole pour l'ajustement de l'accord EEE suite au vote suisse du 6 décembre 1992. Ce protocole est accompagné d'une déclaration conjointe qui envisage positivement une accession ultérieure de la Suisse à l'EEE. Le protocole doit être approuvé formellement le 15 mars par les parties contractantes et ensuite ratifié par tous leurs parlements.

- **Adhésion:** par l'élaboration d'un concept d'information qui réponde concrètement aux besoins du citoyen. Les questions de l'absence d'une analyse des résultats du vote du 6 décembre, d'une part, et du but de notre politique d'intégration en présence de trois options, d'autre part, ont été posées dans ce contexte.

**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**



**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ÉCONOMIE PUBLIQUE**



Visites et contacts avec les Etats de l'EEE depuis le 6 décembre (état le 11 mars 1993)

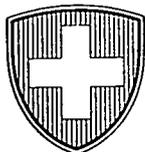
- Conseiller fédéral Felber, en marge de la CSCE à Stockholm les 14 et 15 décembre avec la plupart des MAE communautaires
- Secrétaire d'Etat Blankart, à Bonn les 16 et 17 décembre, avec son homologue allemand
- Conseiller fédéral Cotti, à Bruxelles le 24 décembre, avec le Commissaire de la CE Pandolfi (recherche et éducation)
- Secrétaire d'Etat Kellenberger, à Berne le 15 janvier, avec son homologue belge F. Roelants
- Des membres du Conseil fédéral, à Berne le 21 janvier, avec le premier ministre luxembourgeois J. Santer
- Conseiller fédéral Ogi, à Berne le 23 janvier, avec le MAE allemand Kinkel
- Conseillers fédéraux Ogi et Delamuraz, à Davos les 29, 30 et 31 janvier, avec M. D. Hurd, MAE britannique, M. M. Lubbers, premier ministre (Pays-Bas), M. Aho, premier ministre (Finlande), M. Silva, premier ministre (Portugal), M. Bildt, premier ministre (Suède), M. Bianco, ministre des transports (France), M. Van den Broeck, Commissaire de la CE
- Secrétaire d'Etat Blankart, à Copenhague le 4 février, avec son homologue danois
- Conseiller fédéral Felber, à Berne le 12 février, avec son homologue allemand Kinkel
- Conseiller fédéral Ogi, à Zermatt les 13 et 14 février, avec le ministre français des transports Bianco
- Ambassadeur Spinner, à Berne le 8 mars, avec le Coordinateur pour la présidence norvégienne EUREKA, Henrikson, lequel a également rencontré le Secrétaire d'Etat Blankart

Entretiens confirmés

- Conseiller fédéral Cotti, à Copenhague le 16 mars, avec le ministre danois de la recherche Bergstein
- Secrétaire d'Etat Ursprung, à Engelberg le 18 mars, avec le ministre français des sciences Curien
- Secrétaire d'Etat Kellenberger, à Berne le 23 mars, avec son homologue britannique Gillmore
- Conseiller fédéral Ogi, à Berne le 29 mars, avec le Commissaire de la CE Matutes
- Des membres du Conseil fédéral, à Berne le 5 avril, avec le Premier ministre britannique Major
- En principe, le nouveau chef du DFAE, à Copenhague les 13 et 14 avril, avec ses homologues de la CE et de l'AELE (conférence sur le développement économique de l'Europe centrale et orientale)
- Conseiller fédéral Delamuraz, à Luxembourg le 19 avril, avec ses homologues de la CE et de l'AELE (conférence sur le chômage)
- Secrétaire d'Etat Kellenberger, à Stockholm le 12 mai, avec son homologue suédois Nilsson
- Secrétaire d'Etat Blankart, à La Haye les 13 et 14 mai, avec son homologue néerlandais van Rooy
- Conseiller fédéral Delamuraz, à Berlin les 25 et 26 juin, avec ses homologues allemand et français (Trilatérale)
- Secrétaire d'Etat Kellenberger, à Berne le 4 juin, avec son homologue autrichien Schallenberg

Remarques

Le programme des autres visites des membre du Conseil fédéral sera déterminé selon l'évolution de la situation.



EIDGENÖSSISCHES JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Berne, le 23. März 1993

Confidentiel

Au Conseil fédéral

Note de discussion: État de la situation en matière d'intégration européenne

Co-rapport

relatif à la proposition des DFAE et DFEP du 16 mars 1993.

1. Nous sommes d'accord avec la note de discussion des DFAE et DFEP en vous proposant de la compléter de la manière suivante:

Sous chiffre 1 in fine, la note précise que: "L'unité de doctrine et la concentration de nos moyens nécessitent une coordination au sein de l'administration, tout particulièrement dans la préparation et dans la conduite des négociations". Il nous semblerait opportun d'y ajouter la phrase suivante:

"Dans ce contexte, il faut également veiller à ce que les initiatives des cantons prises dans le cadre des articles 9 et 10 de la Constitution fédérale s'intègrent dans une démarche globale.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
 JUSTICE ET POLICE

Arnold Koller

**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ÉCONOMIE PUBLIQUE**

Berne, le 24 mars 1993

Au Conseil fédéral

Note de discussion

Etat de la situation en matière d'intégration européenne: compléments à la note de discussion du 16 mars 1993

Ces derniers jours, les développements ont été les suivants:

1. Relations bilatérales avec la CE et ses Etats membres

1.1. Accord de libre-échange (ALE) de 1972

Lors de contacts informels que nos observateurs ont eus dans les réunions intra-AELE et avec des responsables au niveau technique de la Commission, le 17 mars dernier à Bruxelles, il est apparu ce qui suit:

- Extension des règles d'origine de l'ALE à l'EEE: la CE ne fera pas de cadeau à la Suisse, "selbst keine Mikrogesehenke". La date de la première réunion d'experts n'a pas encore pu être fixée, en dépit de notre insistance continue.
- Trafic de perfectionnement des textiles (TPP): des divergences demeurent au sein de la Commission (DG XXI), si bien que certains seraient ouverts à des discussions, tandis que d'autres excluent des pourparlers exploratoires sur les problèmes tarifaires tant que la question de l'extension des règles d'origine ne sera pas réglée.

1.2. Transports

Le 15 mars à Bruxelles, le Conseil des ministres des transports ne s'est pas opposé à des pourparlers exploratoires dans les domaines aérien et routier. Il s'est cependant confirmé que nous ne pourrions pas compter sur un mandat de négociation des Douze avant juin prochain.

2. Remarques sur l'approche bilatérale

La Communauté ne sera pas disposée à mettre en oeuvre avec nous des accords bilatéraux tant que l'accord EEE ne sera pas en vigueur, à peine d'accorder des avantages à la Suisse alors que ses partenaires de l'EEE n'en bénéficieraient pas encore.

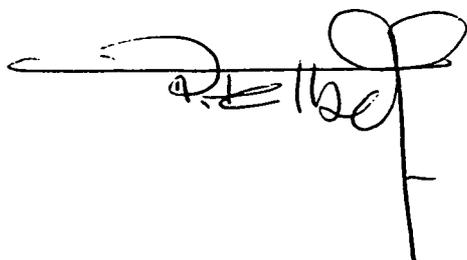
A cet égard, le protocole pour l'ajustement de l'accord EEE suite au vote suisse du 6 décembre 1992 a été signé le 17 mars 1993. Nos partenaires européens estiment l'entrée en vigueur de l'accord EEE possible durant le second semestre 1993.

Lors de sa séance du 22 mars, la Commission de politique extérieure du Conseil national a considéré en général la politique suisse d'intégration décrite dans le message du 24 février comme réaliste. Les adversaires de l'EEE ont souligné que la voie bilatérale devait être poursuivie avec ténacité, tandis que les partisans d'un rapprochement de la CE ont posé la question de notre stratégie d'intégration en présence de trois options.

3. Visite des Chefs du DFAE et du DFEP à la Commission de la CE

Nous prévoyons une visite de travail à Bruxelles avec, notamment, M. J. Delors, Président de la Commission, M. H. van den Broek, Commissaire chargé des relations extérieures et M. L. Brittan, Commissaire chargé des affaires économiques extérieures, avant la pause estivale. Au nombre des sujets abordés figurera l'approfondissement de nos relations bilatérales avec la CE.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

